

ARRÊTÉ 2024 – 46 - Portant autorisation exceptionnelle d'occupation du domaine public et réglementant la circulation et le stationnement à l'occasion d'un déménagement le lundi 18 mars 2024

Le Maire de la commune de PANAZOL,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- **VU** le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;
- **VU** la demande en date du 08 mars 2024 présentée par l'entreprise de déménagements « BARDON » sise 16 rue d'Aguesseau 87000 LIMOGES, en vue de procéder à un déménagement 12 rue Joseph LEYSSENNE face à la résidence à Panazol le lundi 18 mars 2024.
- **CONSIDÉRANT** qu'il convient de réglementer, pour des raisons de sécurité publique, la circulation et le stationnement des véhicules en face de la résidence 12 rue Joseph LEYSSENNE à Panazol le lundi 18 mars 2024 à l'occasion d'un déménagement.

Arrête :

ARTICLE 1^{er}: Autorise l'entreprise « DEMECO TAURISSON » à occuper temporairement le domaine public en face du n° 12 rue Joseph LEYSSENNE à Panazol, **le lundi 18 mars 2024 de 08H00 à 18h00 avec un camion**, sur une longueur d'environ 20 mètres (3 places).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera apposée par l'entreprise de déménagement « BARDON ». L'entreprise veillera à préserver la circulation des usagers.

ARTICLE 3 : Tous les véhicules contrevenants à cet arrêté seront verbalisés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles R 325-12 et R 417-10 du code de la route.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Panazol, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise par courrier à l'entreprise « BARDON » sise 16 rue d'Aguesseau 87000 LIMOGES.

FAIT à PANAZOL, le 08 mars 2024.

Le Maire,

Fabien DOUCET

